

# Débat d'orientations budgétaires

février 2018

\*\*\*

## Première partie : L'exécution du budget 2017

L'année 2017 s'est déroulée dans un contexte budgétaire nouveau avec au 1<sup>er</sup> janvier le passage en FPU (fiscalité professionnelle unique) de la communauté de communes qui s'est traduit par le transfert de la totalité des recettes de la fiscalité « économique » ainsi que la part dite « départementale » de la taxe d'habitation (part qui avait été restituée aux communes suite à la réforme fiscale de 2011), ces transferts devant théoriquement être neutres et donc compensés par le versement d'une attribution de compensation. Par ailleurs, le transfert de la compétence scolaire à l'intercommunalité est accompagné, avec un an de décalage, d'un transfert de recettes avec une diminution significative et attendue de la DGF.

En dehors de ces évolutions, du côté des dépenses, le budget de fonctionnement de 2017 n'a pas connu les fortes « perturbations » enregistrées dans celui de 2016. Il s'agissait, pour mémoire, de deux mouvements contradictoires : la suppression des coûts de la compétence scolaire transférée à l'intercommunalité et une augmentation « artificielle » des dépenses de voirie qui étaient jusqu'alors considérées pour la plupart comme des investissements.

La comparaison des évolutions, en particulier des dépenses entre 2016 et 2017, redeviennent significatives, les budgets ayant conservé les mêmes structures.

### 1. Le budget de fonctionnement

#### 1.1 Des dépenses de fonctionnement bien maîtrisées

Les dépenses totales sont passées de 3 605 830 € à 3 507 190 €, soit une diminution significative de 98 640 € ou 2,7%. Le constat est le même pour les dépenses réelles qui diminuent de 3,2% soit 107 965 €, passant ainsi de 3 405 403 € à 3 297 438 €.

Les dépenses de gestion des services, plus significatives, ont également été parfaitement maîtrisées avec une diminution en valeur de 17 255 € (-0,5%) et sont établies à 3 145 323 €. Si on tient compte de l'inflation et de l'augmentation de certaines charges imposées par des décisions législatives ou réglementaires, ce résultat est particulièrement remarquable et traduit les efforts conjoints des élus et des agents pour gérer au mieux les deniers publics dont ils ont la charge.

Premier poste de dépenses, les charges de personnel qui représentent la moitié des dépenses de gestion ont été fortement impactées par les augmentations des charges patronales mais aussi l'augmentation générale des salaires de 0,9 point d'indice et comme chaque année les évolutions de carrière à travers le « GVT » (glissement vieillesse technicité). En 2017, les charges brutes de personnel se sont élevées à 1 563 542 € s'accroissant de 40 335€ (+2,6%). La part de l'augmentation liée au point d'indice était tout à fait légitime après plus de six ans de gel des salaires et grâce aux efforts de tous, elle a pu en partie être compensée par un moindre recours à des personnels extérieurs (- 30 149 €) liée à la reprise d'activité de deux agents en longue maladie et à la diminution de la participation aux œuvres sociales liée au départ vers la communauté de communes des agents affectés aux écoles.

Par ailleurs, les atténuations de charges de personnel ayant en recettes diminuées de 38 000 € (moins d'indemnités journalières perçues), les dépenses nettes de personnel ont connu une croissance relativement forte de 3,6%, sans la moindre évolution dans les effectifs. Cela se traduit par des ratios charges de personnel/dépenses de gestion en hausse par rapport à 2016 mais au meilleur niveau depuis 10 ans hormis l'année 2013. En 2017, les charges brutes de personnel représentaient 51,4% des

dépenses de gestion et 45,5% pour les charges nettes. Ces ratios étaient respectivement de 50,7% et 43,7% en 2016.

Ces augmentations ont pu être compensées par une diminution des charges à caractère général dont 50 158 € de moins en travaux de voirie par rapport à 2016 et aux autres charges de gestion courante qui ont fortement été réduites passant de 311 967 € à 286 951 €, soit une diminution de 25 016 € (-8%) dont plus d'un tiers est dû à la diminution de 9 849 € de la contribution incendie versée au SDIS, la ville continuant à bénéficier des nouvelles règles plus équitables de répartition.

Si les charges à caractère général ont été globalement stables (-0,3%) les évolutions sont contrastées en fonction des postes de dépense. En matière d'énergie-électricité, la diminution des dépenses déjà observée les années antérieures continue (-6,6%) ainsi que celles liées à l'eau et l'assainissement qui connaissent un « retournement » salubre (-11%). Sauf mauvaises surprises à venir sur des régularisations, comme on en a connues par le passé, pour l'eau au Metullum par exemple. L'augmentation des dépenses de combustibles et de carburant doivent nous conduire à être attentif à leur maîtrise.

Par ailleurs, nous subissons l'augmentation des tarifs d'assurance en particulier celles liées au dommage construction qui passent de 12 143 € à 36 865 € (+ 203%), dont 21 000 € pour la seule assurance des travaux du Centre Technique Municipal.

A noter également l'augmentation du montant des intérêts de près de 10% (+7 384 €) liés aux emprunts contractés en 2016 et aux besoins de relais de trésorerie pour financer les investissements réalisés dans l'attente du versement des subventions, et une très légère diminution des impôts fonciers dus sur le patrimoine privé de la ville, du fait de la légère diminution des taux communautaires, loin de compenser la forte hausse de 2016.

Nous avons, en 2017, sans augmenter les dépenses, financé un nouveau « pass » pour permettre aux familles de faire face aux charges des voyages scolaires de leurs enfants.

Nous avons au final réussi à améliorer les services rendus et à mieux accompagner les Mellois tout en diminuant les dépenses de fonctionnement par habitant. Elles sont passées de 918 € à 902 € entre 2016 et 2017 et sont depuis 2014 inférieures à la moyenne observée dans les villes de la même strate démographique. C'est la condition indispensable pour à la fois faire face aux baisses de dotation et conduire une politique volontaire de baisse des impôts.

Nous avons écrit l'an dernier dans notre DOB « Pour 2017, l'objectif est de réaliser, malgré les tendances « contraires », une légère baisse des dépenses ». Cet objectif, nous l'avons atteint.

## 1.2 Une légère contraction des recettes budgétaires

2017 est marquée par une très légère diminution d'1% des recettes totales et des recettes de gestion des services. Les premières diminuent de 41 477 € et s'établissent à 4 125 792 €, les secondes avec un montant de 3 985 436 € diminuent de 40 454 €.

Cette diminution est beaucoup moins forte qu'attendue, la forte baisse de la part forfaitaire de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) étant compensée par un accroissement des recettes propres et des recettes fiscales.

La DGF (part forfaitaire) est passée de 903 404 € à 633 359 €, soit une diminution de 269 545 € (-29,8%). Cette baisse est pour l'essentiel le résultat, avec une année de décalage, du transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes et pour le reste, liée à la politique conduite par l'État de rétablissement des comptes publics via les collectivités locales.

Les autres dotations ont progressé de 49 069 €, passant de 501 549 € à 550 618 €, compensant ainsi une petite partie de la baisse de la DGF forfaitaire.

Les recettes globales « Impôts et taxes » ont connu une forte progression, passant de 2 002 017 € à 2 254 269 €, soit une progression de 252 252 € (+ 12,6%). L'analyse comparative de l'évolution de ces recettes fiscales est difficile à conduire suite au transfert à la communauté de communes de la fiscalité économique et de la part dite départementale de la taxe d'habitation. La commune ne perçoit plus la CVAE, la TASCOM ni le produit des IFR et ses recettes liées à la taxe d'habitation ne représentent plus que 270 352 € contre 531 916 € en 2016 et pour mémoire 727 856 € en 2015. Ces pertes de recettes (717 890 € de fiscalité économique : CFE, CVAE, TASCOM, IFR, TAFNB, et 242 273€ de TH) sont compensées par une allocation compensatrice versée par la communauté de communes d'un montant de 960 263 €.

La fiscalité sur laquelle la commune peut agir (TH, TFB, TAFNB) en 2017 ne représente plus que 40% des recettes fiscales et 22,5% des recettes de gestion des services. Pour pouvoir augmenter d'1% les recettes de la commune, il faudrait augmenter de 4,5% les impôts locaux. Cette perte d'autonomie fiscale est inquiétante et écorne le principe de libre gestion des collectivités locales qui est un des piliers de notre République.

Contrairement à 2016, année hors norme, les recettes provenant des impôts fonciers sont à nouveau en légère progression (+0,5%) traduisant l'évolution positive des bases.

Sont également en progression les recettes des droits de place (+5,7%), la taxe sur la consommation finale d'électricité (+ 9,8%) et la taxe additionnelle aux droits de mutation (+2,4%).

La troisième source de recettes non négligeable pour la ville, le revenu des immeubles, avec une recette de 248 236 € s'est accrue de 11 808 € confortant la hausse de 14 880 € déjà enregistrée en 2016. Ces recettes tirées des immeubles permettent de couvrir l'essentiel des remboursements en capital des prêts en cours (255 383 € en 2017)

### 1.3 Un résultat comptable satisfaisant

Le résultat de la section de fonctionnement s'améliore, passant de 561 440 € à 618 602 € soit une progression de 10,1% (+ 57 162 €) et se situe à un très bon niveau comparé aux années antérieures. A souligner que ce bon résultat est réalisé dans un contexte de baisse continue des recettes. Il vient récompenser les efforts de maîtrise des dépenses permettant à celles-ci de diminuer plus fortement que les recettes. L'année 2017 inscrit le budget dans un cercle vertueux qu'il nous appartiendra de faire perdurer en 2018.

Ce résultat conforte les choix que nous avons collectivement définis et les acquis d'une gestion pluriannuelle rigoureuse. Il répond à nos attentes et se situe légèrement au dessus de la fourchette que nous avons estimée en essayant d'anticiper les conséquences des bouleversements budgétaires de ces deux dernières années (perte de DGF liée à la compétence scolaire, passage à la FPU etc.).

## 2. Le budget d'investissement

Le budget d'investissement s'établit à 3 377 709 € en dépenses et à 2 981 972 € en recettes. Hors opération d'ordre (sortie d'actifs tant en dépense qu'en recette), le remboursement du capital des emprunts s'élève à 255 383 € et les opérations affectées à 3 020 936 €.

En 2017, nous avons réalisé pour 3 020 936 € de travaux à comparer aux 1 315 134€ réalisés en 2016 et aux 986 000 € réalisés en 2015. Sont déjà engagés pour 2018 des « reste à réaliser » pour un montant de 604 170 €.

Les années 2015 et 2016 avaient été des années relativement modérées en termes d'investissements. 2015 avait été surtout consacrée à la finalisation des principaux programmes de la mandature, à l'obtention des financements et des autorisations nécessaires, et 2016 au lancement des travaux. 2017 aura été l'année de leur réalisation. 2018 devrait voir leur achèvement.

La construction du centre technique municipal, bâtiment à énergie positive, regroupant l'ensemble des services techniques à Baudrou, est en phase de finition. Les services y sont maintenant installés et ont libéré les deux sites du Chemin de la Reine et de Tissot. La production d'électricité a débuté mi-décembre. Les travaux réalisés en 2017 se montent à 1 952 493 €. Il restera en 2018 à finaliser le chantier pour 313 000 €.

La rénovation complète de l'éclairage public dont le remplacement des points lumineux par des LED est également achevée à quelques détails près (les restes à réaliser sont de 11 000 €). Ce sont 607 346 € de travaux qui ont été réalisés en 2017 venant compléter les 305 409€ réalisés 2016.

Ces deux réalisations devraient permettre de diminuer les coûts de fonctionnement à venir.

219 938€ ont été affectés à des travaux de voirie en plus de ceux qui ont été comptabilisés en fonctionnement, soit en réalité un montant de travaux de 471 316 €.

Parmi ces travaux, l'aménagement du Chemin de la découverte s'est poursuivi avec l'achèvement de la tranche 2016 et une nouvelle tranche en 2017 pour un montant total de 176 737 €. Ont également été menés à bien la seconde tranche d'aménagement de l'avenue Clément Pineau et l'installation de bornes de recharge électrique.

Les aménagements urbains autour de Saint-Savinien et de l'ancien hôpital ont pris du retard et n'ont pas pu être engagés, tout comme ceux prévus pour l'accès à la nouvelle gendarmerie.

Les études pour l'aménagement du parking et de la rue des Huileries ainsi que celles pour la rue des Champs ont été conduites.

En matière d'équipements sportifs, des sanitaires modulaires ont été installés à Beausoleil (17 036 €). Les travaux de rénovation du centre de tennis sont en cours de finition et ceux du dojo ont pris du retard mais devraient être réalisés rapidement.

Un effort tout particulier a été fait pour renouveler le parc de véhicules. Nous avons acquis pour 45 788€ de matériel de transport (un véhicule électrique et deux utilitaires).

Par ailleurs, il a été réalisé pour 60 528 € de travaux sur les bâtiments publics.

Ces investissements ont été financés pour l'essentiel par autofinancement, et des subventions importantes, en particulier dans le cadre du Programme national des territoires à énergie positive (TEPCV) mis en œuvre par le ministère de l'écologie, le FCTVA et la mobilisation du solde des emprunts contractés en 2016.

La section d'investissement connaît un déficit de 395 736 € pour l'année 2017 mais le solde des restes à réaliser est positif de 424 070 €.

En incluant le résultat antérieur reporté négatif de 522 177 €, les besoins de financement de la section d'investissement s'élèvent à 493 844 €.

### 3. L'endettement

Les deux emprunts contractés en 2016 auprès de la Caisse des Dépôts à hauteur de 1 430 500€ (1 268 000€ pour les ateliers municipaux et 162 000€ pour l'éclairage public) et qui n'avaient été que partiellement mobilisés en 2016 à hauteur de 400 000 € l'ont été intégralement en 2017.

En 2017, la ville a terminé le remboursement de l'emprunt de l'année 2002 au Crédit local de France pour une annuité de 39 062 €.

255 383 € de capital des emprunts antérieurs ont été remboursés. L'annuité de la dette (capital + intérêts) a légèrement diminué : elle s'établit à 336 345 € contre 343 581,91 € en 2016 avec une répartition différente entre intérêts et capital liée en particulier à la durée des deux emprunts auprès de la Caisse des Dépôts. Les intérêts qui sont des dépenses de fonctionnement ont augmenté passant

de 74 835 € en 2016 à 80 961 € en 2017 alors que le capital remboursé est passé de 265 316 € à 255 383 €.

Les frais de la ligne de trésorerie se sont montés à 621,50 €.

La ville n'ayant pas contracté de nouveaux emprunts, la dette a diminué : fin 2017, elle s'établit à 3 377 000 €. Si la ville consacrait toute son épargne à rembourser sa dette, elle la rembourserait en 4 ans et demi, ce qui est un ratio tout à fait correct.

Le poids de la dette reste à un niveau tout à fait acceptable pour la ville, d'autant plus que le montant des annuités est maîtrisé grâce aux très bonnes conditions des emprunts contractés pendant cette mandature.

La dette par habitant a légèrement diminué entre 2016 et 2017, passant de 883 € à 869 € et est inférieure à celle des villes de la même strate (917 € par habitant en 2016).

#### 4. Les résultats

Après affectation des résultats cumulés pour financer les chantiers lancés et en prenant en compte les travaux réellement réalisés et payés en 2017 ainsi que les restes à réaliser en 2018, la ville disposera d'un résultat après financement de la section d'investissement de 642 607€, il était de 517 850 € en 2016.

## **Deuxième partie : Les prévisions pour 2018**

### **« Contexte et perspectives pour 2018 »**

Le retournement de conjoncture tant attendu au niveau national n'est toujours pas au rendez-vous. Certes notre pays a renoué avec la croissance économique en 2017 et les prévisions pour 2018 confirment la tendance sans pour autant entrevoir une accélération de celle-ci. Cette croissance reste trop faible pour avoir un effet significatif sur l'emploi. Les appels d'offre de ces derniers mois montrent une reprise sensible dans le BTP, pour autant le chômage peine à décroître tant au niveau national que local.

A Melle, selon l'INSEE, le taux de chômage reste élevé, supérieur à celui des territoires voisins et du département et ce, malgré un nombre d'emplois important sur la commune.

Des projets importants portés par des acteurs privés pourraient en 2018 soutenir l'activité locale s'ils se concrétisent : la construction d'un nouvel EHPAD par la société DomusVi à La Bretagne, d'une unité de méthanisation sur la zone industrielle communautaire de Champ Rateau et les nouveaux locaux de l'ADAPEI aux Jonchères. L'investissement public participera également au soutien de l'activité. D'une part, les projets portés par la communauté de communes avec en fin d'année le lancement de la construction de la gendarmerie et surtout l'achèvement des travaux de réhabilitation de l'ancien hôpital qui devrait accueillir en novembre ses premiers occupants, les Finances publiques et l'Education nationale. D'autre part, ceux de la ville qui porteront sur d'importants travaux d'aménagement urbain et de voirie.

La création de la commune nouvelle regroupant Mazières-sur-Béronne, Melle, Saint-Léger-de-la-Martinière, Saint-Martin-lès-Melle et Paizay-le-Tort est en pleine réflexion. Une charte est en cours d'élaboration. Les conseils municipaux se prononceront en juin pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Rien n'est fait, mais la volonté commune et le climat de confiance établi permettent d'être raisonnablement optimiste et d'envisager une issue favorable. Dans cette hypothèse, le Débat d'Orientations Budgétaires de cette année tout comme le budget, seraient les derniers à l'échelle de notre territoire communal actuel.

Ensemble, nos cinq communes représenteront plus de 6 300 habitants et presque 3 400 emplois. Ce potentiel nous situera dans le top 10 du département et fera passer à nos communes respectives le seuil de visibilité dans l'organisation des collectivités territoriales en leur donnant les moyens d'investir dans le contexte durable de restriction budgétaire.

Bien que la commune nouvelle soit la « grande affaire » de cette année, elle sera sans incidence directe sur le budget 2018. Cela pourrait ne pas être le cas sur les budgets à venir.

En effet, la législation en cours prévoit une garantie de non-baisse de la DGF forfaitaire des communes nouvelles durant les trois premières années suivant leur création pour celles qui seront créées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et, cette dotation est au moins égale à la somme des dotations perçues par chacune des anciennes communes l'année précédant la création. Elle prévoit également une majoration de 5% de cette dotation forfaitaire calculée la première année.

Les mêmes règles de garantie (de trois ans et de dotation au minimum égale à la somme des dotations des communes constitutives) s'appliquent aux attributions de la Dotation nationale de péréquation (DNP, part 1 et 2), de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et de la Dotation de solidarité rurale (DSR).

En ce qui concerne l'intercommunalité, il n'est pas prévu de nouveaux transferts de compétences vers la Communauté de communes Mellois en Poitou. Il ne devrait donc pas y avoir, contrairement aux années antérieures, de modification de la structure de nos recettes et de nos dépenses. Pour autant, il sera nécessaire de rester vigilant face aux velléités de certains de réduire les attributions de compensation pour faire financer les compétences communautaires par les communes.

Le budget de 2018 ne devrait donc pas connaître de bouleversement significatif des flux financiers. En effet, la mise en place de l'exonération progressive de la taxe d'habitation avant sa disparition probable en 2022 devrait être compensée à l'euro près selon les engagements du gouvernement. Cette réforme n'est pourtant pas neutre. Si c'est pour ceux qui en profiteront une bonne nouvelle dont on ne peut que se réjouir, pour notre ville c'est encore une perte d'autonomie fiscale : la taxe d'habitation représente presque un tiers des recettes fiscales maîtrisées par la ville (29,9%). La fiscalité sur laquelle la commune peut agir (TH, TFB, TFNB) ne représentera plus que 40% des recettes fiscales et 22,5% des recettes de gestion des services. Avec le remplacement de la taxe d'habitation par une dotation équivalente, ces taux tomberaient respectivement à 28% et 15,8% sans parler du risque de ne plus bénéficier du dynamisme démographique et des nouveaux logements.

La Loi de finance a maintenu pour 2018 le même niveau de financement de la DGF qu'en 2017. Mais ce qui est vrai au niveau national ne l'est pas au niveau local. Sachant qu'une prime est réservée aux regroupements communaux et intercommunaux, on ne peut que s'attendre à une nouvelle baisse de la dotation que percevra la ville en 2018.

Si la ville ne veut pas voir sa capacité d'autofinancement fortement diminuer, elle devra continuer à réduire ses dépenses. C'est pourquoi, bien que nous soyons dans un contexte budgétaire plus stable et moins fortement contraint, la méthode et les principes appliqués l'an dernier devront nous guider dans l'élaboration du budget.

Toute dépense de fonctionnement nouvelle devra être analysée au regard de ses implications à moyen terme, et les dépenses d'investissement générant des économies de fonctionnement devront continuer à être recherchées.

En conclusion, il nous faut persévérer dans notre démarche de maîtrise rigoureuse des dépenses et avoir la sagesse de tenir compte des incertitudes budgétaires à venir pour assurer à nos concitoyens le même niveau et la même qualité de service, et mettre en œuvre les actions indispensables en direction des populations les plus fragiles.

Diminuer la pression fiscale et préserver une capacité d'épargne pour continuer à investir et donner du travail aux entreprises resteront une priorité absolue.

Comme les années précédentes, chaque élu, chaque agent municipal devra s'attacher à une rigueur de tout instant dans la gestion et l'utilisation des ressources et des biens collectifs.

## 1. Le budget de fonctionnement 2018

Le budget de cette année doit continuer à s'inscrire dans les orientations définies en début de mandat :

- assurer un niveau de service identique aux Mellois et si possible l'améliorer (hors transferts à l'intercommunalité) ;
- compenser les pertes de recette par des économies et une gestion rigoureuse pour préserver notre capacité d'investissement et financer autant qu'il se peut les nouvelles politiques par des redéploiements de crédits ;
- diminuer la fiscalité et en tout état de cause compenser celle de l'intercommunalité liée aux transferts.

## 1.1 Les recettes

Les recettes devraient connaître une nouvelle réduction dont on peut espérer qu'elle soit limitée. Elles seront en premier affectées à la baisse par la diminution de la DGF dont à ce stade on ne connaît pas l'ampleur.

Deux nouvelles recettes viendront abonder les finances municipales. La première, suite à la décision du conseil municipal de percevoir une redevance pour occupation du domaine public. Elle sera modeste, mais permettra de compenser une petite partie de la perte de DGF. La seconde, difficile à estimer aujourd'hui, provenant de la vente d'électricité solaire produite à Baudrou, via le budget annexe.

Le montant de l'attribution de compensation ne devrait en principe pas être modifié, il est « figé » en l'absence de transfert de compétence. Lundi 5 février, le conseil communautaire a voté pour 2018 une attribution provisoire de 960 263 €, identique au montant de 2017. Mais une incertitude demeure sur le montant. Alors qu'en 2017, le passage à la Taxe Professionnelle Unique devait être « neutre » et intégralement corrigé par l'attribution de compensation, la communauté n'a pas reversé l'intégralité de l'exonération de taxe d'habitation ce qui s'est traduit par une perte de recette de plus de 20 000 €. Il nous faut donc attendre de connaître les orientations budgétaires de la communauté de communes pour arrêter cette recette.

Par ailleurs, les autres recettes provenant des loyers du domaine privé de la ville et de la gestion des services devraient être stables.

La ville n'augmentera pas ses taux en 2018. Si ceux de l'intercommunalité diminuent comme prévu dans le cadre du lissage sur 12 ans des différents taux communautaires, les Mellois devraient bénéficier d'une baisse de la pression fiscale en 2018 (sans compter l'exonération de taxe d'habitation).

C'est au regard de tous ces éléments que la ville décidera soit de reconduire ses taux soit de les diminuer légèrement.

Cette hypothèse de diminution des taux ne pourra se réaliser que si la DGF et les Attributions de compensation 2018 sont proches de ceux de 2017. Si tel n'était pas le cas, diminuer les taux entraînerait la réduction de notre capacité d'épargne et donc d'investissement. A la veille de constituer une commune nouvelle, ce désengagement ne semble pas souhaitable.

## 1.2 Les dépenses

Pour 2018, l'objectif est de faire aussi bien qu'en 2017 pour se rapprocher le plus possible d'une évolution parallèle des dépenses et des recettes afin d'éviter un effet « ciseaux ».

Globalement, les dépenses seront assez peu impactées par l'inflation qui devrait rester faible.

Les charges de personnel, premier poste de dépenses, seront en augmentation pour deux raisons :

- Augmentation « automatique » pour intégrer les évolutions de carrière à travers le « GVT » (glissement vieillesse technicité). Les mesures salariales par transfert des charges patronales vers le salaire net ne devraient pas avoir d'effet sur la masse salariale globale ;

- Augmentation des effectifs : pour répondre aux nouveaux besoins des habitants et faire face aux transferts par l'Etat de services aux usagers, le personnel affecté à l'accueil et à l'état civil ne peut plus faire face. Des renforts sont devenus indispensables. C'est pourquoi nous ferons appel à un contractuel à temps non complet sur toute l'année et éventuellement à des vacances ponctuelles. Cette surcharge de travail complémentaire est actuellement compensée par l'Etat à hauteur de 5 030 €, le reste sera à la charge de la commune.

Un autre agent recruté à mi temps viendra renforcer tout au long de l'année la police municipale dont les tâches s'alourdissent.

Ces créations de postes sont temporaires.

En 2017, la directrice générale des services a conduit la réflexion et un travail important a été fait en vue de mettre en œuvre le décret de 2015 créant le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) qui se



substituée au régime actuel. Le groupe de travail devrait finaliser les propositions qui seront soumises au Comité technique et ensuite au conseil municipal avant l'été. Pour mémoire, il s'agit de substituer aux indemnités et primes actuelles (action sociale, aide aux vacances etc.) deux nouvelles indemnités : l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) qui repose sur les critères liés aux fonctions et aux postes, et le complément indemnitaire annuel (CIA) qui repose sur la manière de servir. L'application de ce décret ne sera pas neutre, les primes représentent près de 8% des rémunérations. Sa raison d'être est de différencier les primes en fonction du poste et de l'engagement personnel de chaque agent. Aujourd'hui, à la ville de Melle, quelque soit la manière de servir, tous les agents perçoivent les mêmes montants au titre de l'action sociale et de l'aide aux vacances (75 € par mois pour l'aide sociale et 100 € pour les vacances). La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire sera budgétairement neutre, le montant global des primes pour 2018 sera équivalent à celui perçu par les agents en 2017. En revanche, il ne sera pas neutre pour les agents à titre individuel, en introduisant des différenciations et donc des évolutions contrastées.

La ville continuera à être attentive à l'emploi des jeunes. Elle fera le nécessaire pour accueillir des jeunes en service civique et en apprentissage.

Dans la même optique, la ville maintiendra son recours à l'association intermédiaire pour le désherbage des espaces publics ce qui permettra à la fois de donner du travail de proximité à des personnes en insertion, et d'améliorer l'environnement et la santé des agents municipaux et des résidents en supprimant l'usage des pesticides, pour au final, un budget quasi équivalent.

Ces dépenses nouvelles liées à l'emploi devront être compensées par une diminution des charges à caractère général. C'est un objectif tout à fait réalisable. Une diminution significative des dépenses énergie-électricité est attendue suite aux investissements d'économie d'énergie (éclairage public et centre technique municipal avec fermeture des ateliers municipaux Chemin de la reine et Tissot). Des efforts sont attendus pour les autres consommations de fluide (eau, carburants etc.) qui devront être surveillées afin de les maîtriser au mieux.

La maintenance du patrimoine bâti nécessitera de continuer les efforts. Cependant les gros travaux déjà réalisés sur les bâtiments municipaux devraient permettre de bien maîtriser cette enveloppe. En ce qui concerne le patrimoine végétal, l'attention devra tout particulièrement être portée sur la gestion des arbres qui devient de plus en plus délicate et qui demande de nombreux travaux d'élague et parfois des opérations de replantation après arrachage.

2018 sera marquée par le « retour » de la Biennale internationale d'art contemporain qui sera évidemment un des phares de l'année culturelle. La nouvelle direction artistique y travaille. La Région Nouvelle Aquitaine, l'Etat et le Département nous apportent un concours financier précieux sans lequel ce rendez-vous ne pourrait avoir lieu. Le financement de la ville sera identique à celui des éditions précédentes.

En 2018 la ville fêtera les 20 ans du classement par l'UNESCO de l'église Saint-Hilaire au patrimoine mondial de l'humanité. A cette occasion, la ville et l'ensemble des acteurs culturels du territoire se sont fédérés pour proposer une série de manifestations et d'évènements dont évidemment les Nuits de Saint-Hilaire en seront le point d'orgue.

Un autre rendez-vous important, festif et populaire se déroulera en juin, la Fête du pain, à l'initiative de la Fédération des artisans boulangers. A cette occasion, Melle connaîtra sa première « Run bread color ».

Pour ces deux évènements, la ville apportera un financement exceptionnel.

Enfin, le Tour cycliste Poitou-Charentes fera étape à Melle pour une arrivée le 22 août. Le financement sera assuré à 50% par la communauté de communes, la part restant à la ville étant proche du financement du Tour des Deux-Sèvres en 2017.

Les rendez-vous habituels, des festivals (Saint-Savinien, Boulevard du Jazz, Mercredis sur la route, Les Givrés) et des animations (marché fermier, Connaissance du Monde, retransmission des opéras, conférences scientifiques etc.), et bien d'autres évènements organisés par les associations melloises seront accompagnés par les services de la ville et aidés financièrement à même hauteur que les années précédentes. Dans le même ordre d'idée, la ville apportera son soutien à l'ensemble des associations qui jouent un rôle central dans le maintien du lien social et l'éducation populaire.

Le niveau et la qualité des services rendus à la population devront être a minima maintenus. Cela passe par la poursuite d'une gestion rationnelle des équipements municipaux, en particulier une prise de conscience des utilisateurs pour en diminuer les coûts liés à leurs usages (énergie gaspillée, temps de travail des agents « perdu » pour ranger le matériel laissé en plan par les utilisateurs ...), et des économies d'énergie attendues suite aux investissements réalisés depuis 2008 sur les bâtiments municipaux, en particulier le gymnase, la salle Jacques Prévert, le Mélia ou les salles Saint-Joseph et Joséphine. Trop de négligences ont encore été constatées en 2017.

## 2. Les investissements en 2018

Les exécutions des budgets d'investissement des années antérieures montrent combien une vision pluriannuelle des investissements est nécessaire.

2017 a été une année très importante pour l'investissement et 2018 devrait le rester. Sont déjà engagés pour 2018 des « restes à réaliser » à hauteur de 604 170 € dont près de la moitié concerne le centre technique municipal à Baudrou qui est en cours de finition.

Trois des quatre grands projets de la mandature peuvent être considérés comme réalisés, même si des investissements complémentaires sont nécessaires. Il s'agit du lotissement de la Fosse aux chevaux, du centre technique municipal et de l'éclairage public.

Avec le transfert de la voirie du lotissement de la Fosse aux chevaux dans le domaine public, les travaux sont finis. Resteront à financer sur le budget général en 2018 ou 2019, les travaux de finition de la voirie pour un montant estimé de 200 000 €.

Des travaux complémentaires au programme de rénovation de l'éclairage public sont souhaitables. Il s'agit du rond-point de La Colonne et de la route de Saintes qui n'étaient pas initialement prévus, et de la mise en place d'une gestion informatisée à distance du système.

Le quatrième grand projet, la rénovation du Chemin de la découverte, est bien avancé. Il reste à réaliser les derniers tronçons et surtout les quelques points de « jonction » difficiles à résoudre. Une nouvelle tranche sera réalisée en 2018 et si nécessaire une dernière tranche sera entreprise en 2019.

Ce sont les travaux d'aménagements urbains et de voirie qui seront les priorités pour 2018 avec un programme d'investissement très importants.

Les aménagements du quartier de Saint-Savinien et de l'ancien hôpital complétés par le parking au pied des remparts seront lancés cette année pour une réalisation sur les exercices 2018 et 2019. L'estimation des travaux est de l'ordre de 800 000 € avec un financement à hauteur de 170 000 € acquis via le Contrat régional de développement durable (CRDD).

Les travaux sur les deux tronçons les plus dangereux de la liaison du centre ville vers Saint-Pierre qui dessert le lycée seront lancés : rue des Huileries avec la création d'un parking et rue des Champs, pour un montant global de travaux estimés à 350 000 €. Une réalisation en 2018 serait souhaitable.

Les accès à la nouvelle gendarmerie seront également inscrits au budget pour une réalisation en 2018 ou 2019 en fonction de la date des travaux de construction qui dépendent de la communauté de communes. Le montant estimé à la charge de la ville est de 152 000 €.

Compte tenu des problèmes d'écoulement des eaux et l'état de la voirie, la réfection de la rue des Jonchères au niveau du lotissement devient urgente. Elle devra être réalisée au plus vite, soit dans le cadre des 200 000 € de travaux réalisés en fonctionnement, soit dans le cadre des investissements. Il sera également nécessaire de réaliser des travaux sur le chemin rural aux Jonchères pour assurer la desserte du futur bâtiment de l'ADAPEI.

Sont également à prévoir, dans le cadre de la programmation pluriannuelle :

- la voirie de la Fosse aux chevaux,
- la dernière section de l'avenue Clément Pineau, du collège au rond-point,
- la mise en accessibilité des arrêts de bus du Réseau des Deux Sèvres pour lesquels la ville va répondre à l'appel à projet du département pour son financement.

Ce sont près d'un million et demi d'euros de travaux d'aménagement urbain et de voirie qui seront programmés en 2018 à répartir sur les deux exercices à raison d'un million pour 2018.

Dans le cadre du programme pluriannuel de mise en accessibilité, la réalisation d'un ascenseur à la mairie pour rendre accessible l'ensemble du bâtiment du sous-sol au grenier est à l'étude. Il serait tout à fait urgent de le réaliser cette année compte tenu des conditions d'accueil des usagers et des conditions de travail des agents.

L'amélioration et la sécurisation de la téléphonie et d'internet avec la mise en place d'un serveur unique pour l'ensemble des sites seront réalisées en 2018 pour un montant estimatif de 35 000 €.

La rénovation du cinéma Le Méliès est à l'étude. Au vu des coûts et des financements possibles, dont certains sont déjà acquis, il devrait être possible d'engager les travaux dès cette fin d'année.

La remise en état et aux normes des équipements sportifs sera poursuivie. Les travaux du centre de tennis sont en cours de finition. Restera à décider de l'avenir du troisième terrain. L'isolation et la rénovation du dojo vont débuter très prochainement pour un montant de 90 000 €. La construction d'un club house pour terminer le complexe sportif du Pinier est à l'étude. Le conseil municipal sera conduit à décider ou non de sa réalisation au vu des coûts (estimation actuelle à 150 000 €) et des financements obtenus, les demandes étant en cours.

L'appel à projet pour la gestion du camping municipal est en cours. Son éventuelle transformation en aire de camping-car avec accès automatisé devrait nous permettre de redynamiser le site et réaliser de sérieuses économies. Il s'agirait d'un investissement de l'ordre de 35 000 €.

La restauration du kiosque à musique, bâtiment emblématique de la ville, dont la structure métallique présente des fragilités ne pourra pas continuellement être ajournée, sa programmation devenant de plus en plus nécessaire.

Une fois ces travaux bouclés, le vaste programme entrepris depuis dix ans de rénovation des bâtiments municipaux et des équipements culturels, associatifs et sportifs devrait être terminé à quelques détails près. Mais la non programmation à court terme de la construction du gymnase communautaire au Pinier qui était prévue par l'ancienne communauté de communes va nous obliger à rénover la salle de sport de Saint-Jo, alors qu'il était prévu de la fermer et probablement de la démolir. Ce sont de gros travaux de toiture, d'huissierie, d'aménagement de vestiaires et d'isolation qu'il nous faudra entreprendre.

Les aménagements de la parcelle dite « Bailly » pour en faire une réserve de biodiversité et un lieu pédagogique seront poursuivis avec un budget de 20 000 € financé à 80% par la Région.

Dans le cadre du Plan de gestion de l'église Saint Hilaire et de son classement au Patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, en tant qu'étape des Chemins de St Jacques de Compostelle, les fouilles extérieures complémentaires et éventuellement les aménagements qui en découleraient devraient être programmés.

Un nouvel investissement important et jusqu'ici non prévu pourrait voir le jour en 2018. Il s'agit de la construction d'un bâtiment neuf pour accueillir l'association gérontologique du Sud Deux-Sèvres et le CLIC du Pays Mellois. Cette construction serait réalisée sur le terrain de l'ancienne Jabotière. La ville, avec l'accord de la communauté de communes compétente en la matière, porterait le projet. Son financement se ferait par subventions et emprunt. Les loyers devront a minima couvrir les annuités d'emprunt. C'est pourquoi, ce projet pourrait être programmé dès cette année.

Ces investissements seront financés par autofinancement (FCTVA, amortissement et épargne) et, autant qu'il se peut, par des subventions provenant des collectivités (Région et Département) et de l'Etat. Seul le projet de bâtiment pour l'association gérontologique pourrait donner lieu à un emprunt dans le cadre d'une opération « blanche ». Tous les autres investissements qui seront engagés en 2018 ne feront pas appel à l'emprunt.

2018 devrait voir la vente de plusieurs terrains (Les Jonchères, La Bretagne, La Fosse aux Chevaux) et de bâtiments municipaux non utilisés comme les anciens ateliers ou l'école Jules Ferry.

### 3. L'endettement

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la dette de la ville s'élève 3 377 000€ contre 3 469 000 € fin 2016.

En 2017, la ville n'a pas contracté d'emprunt. En revanche, en 2017, elle a terminé le remboursement de l'emprunt de 2002 au Crédit local de France pour une annuité de 39 062 €.

Pour les années à venir, d'autres emprunts arriveront à échéance, à savoir :

- en 2018, l'emprunt de 2003 à la Caisse Française financière pour une annuité de 14 934 €.
- en 2019, l'emprunt de 2004 à la Caisse Française financière pour une annuité de 26 333 €.